

17-AGRICULTURE

En 2010, la **production agricole commercialisée** s'élevait à 9 milliards de F.CFP. Elle couvrait 42% des besoins locaux, le reste étant assuré par les importations.

Le recensement agricole de 2002 dénombrait 5 574 exploitations agricoles pour une superficie agricole utilisée de 247 878 ha, soit 13,3% de la superficie de la Nouvelle-Calédonie. Cette faible proportion est liée aux caractéristiques topographiques du territoire qui limitent les potentialités agricoles. En Métropole, ce chiffre atteignait 51% au recensement agricole de 2000.

Près de 4 900 entreprises agricoles sont répertoriées en Nouvelle-Calédonie, dont 49% en province Sud, 40% en province Nord et 11% en province des îles Loyauté. En terme de poids dans l'économie, la contribution de l'agriculture au produit intérieur brut est estimée en 2009 à 1,5%. Par ailleurs, l'agriculture emploie en 2010 moins de 2% de l'ensemble des salariés. Au-delà de ces faiblesses, elle permet de contenir l'exode rural en fixant les populations sur leurs terres d'origine.

Le secteur bénéficie de nombreuses aides de l'État, de la Nouvelle-Calédonie et des provinces. En 2010, l'ensemble de ces aides atteint 5,2 milliards de F.CFP. À ces aides chiffrables, il faut ajouter les mesures de protection de la production locale telles que le contingentement à l'importation et la **Taxe de Soutien aux Produits Agricoles** applicable à certains produits agricoles importés pouvant entrer en concurrence avec les produits locaux. L'APICAN intervient également en faveur du secteur agricole. Enfin, dans le cadre de la réforme foncière, l'ADRAF réalise toute opération d'acquisition et d'attribution en matière agricole et foncière, et engage des actions d'aménagement et de développement économique en milieu rural, notamment en mettant à disposition des périmètres agricoles locatifs pour aider à l'installation d'agriculteurs. Pour finir, ces aides sont complétées par un dispositif de **formations aux métiers agricoles**, ainsi que par les interventions des organismes de recherche présents en Nouvelle-Calédonie.

L'agriculture biologique se développe en Nouvelle-Calédonie et les premières certifications ont été attribuées en 2011.

► **Production agricole commercialisée.** Elle est évaluée au travers des données fournies par un certain nombre d'organismes : la Chambre d'Agriculture qui gère le marché de gros, la Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales qui réalise une enquête mensuelle auprès des producteurs, l'OCEP, l'ERPA (voir 17.2) et les provinces. Cette production commercialisée n'est qu'une partie de la production agricole totale qui est difficile à évaluer car la production familiale (autoconsommation) et celle vendue hors des circuits officiels ne sont pas connues.

En 2009, 22% de la population adulte déclarait avoir une production agricole pour sa consommation personnelle.

► **Taxe de Soutien aux Produits Agricoles (TSPA).** La TSPA n'a pas qu'un objectif de protection ; elle sert aussi au financement de l'ERPA (voir 17.2) et de la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie qui intervient dans le développement de l'agriculture.

► **Agence pour la Prévention et l'Indemnisation des Calamités Agricoles ou Naturelles (APICAN).** Cet établissement public administratif de la Nouvelle-Calédonie, créé par la délibération n°342 du 30 décembre 2002 du congrès de la Nouvelle-Calédonie, a pour mission de contribuer à la prévention et à l'indemnisation des agriculteurs suite aux calamités agricoles ou naturelles.

► **ADRAF.** Voir 3.2.

► **Formations aux métiers agricoles.** Elles sont assurées à travers plusieurs organismes de formation initiale ou professionnelle, tels que le Lycée Agricole de Pouembout, le Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole Do Neva de Houaïlou, le Groupement du Service Militaire Adapté de Nouvelle-Calédonie, l'Établissement Territorial de Formation Professionnelle des Adultes de Bourail, le Centre de Formation des Apprentis Agricoles de la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie, le Centre Consulaire de Formation Agricole de la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie...

SOURCES [1] DAVAR, *L'agriculture calédonienne de 2000 à 2009*. [2] DAVAR, *Mémento agricole 2010*. [3] ISEE, Répertoire RIDET.

VOIR AUSSI

Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie : www.canc.nc

DAVAR : www.davar.gouv.nc

DAVAR-ISEE, *Recensement Général Agricole 2002*, Notes et Documents n°94, mai 2005.

J-M. Sourisseau, G. Pestana, C. Gaillard, S. Bouard, T. Mennesson, *A la recherche des politiques rurales en Nouvelle-Calédonie. Trajectoires des institutions et représentations locales des enjeux de développement (1853-2004)*, Institut agronomique néo-calédonien, 2010.

17-AGRICULTURE

Les productions végétales sont fortement dépendantes des conditions météorologiques. En 2010, celles-ci ont été marquées par des conditions climatiques favorables en début d'année puis par des épisodes pluvieux au cours du second semestre.

Depuis 2006, la production de céréales ne concerne que le maïs, destiné à la provende. La Nouvelle-Calédonie est complètement dépendante des importations des autres céréales, particulièrement le blé et le riz.

Les pommes de terre sont produites essentiellement à Bourail et La Foa, communes où sont situés les deux centres de tri et de stockage de l'OCEF (hors Nouméa).

La production commercialisée de légumes dépasse chaque année les 9 500 tonnes, atteignant même 11 800 tonnes en 2006. Un quart de cette production est composée de squashes. Les squashes, suivis par l'ERPA, sont principalement destinés à l'exportation.

Les tubercules tropicaux sont cultivés essentiellement de manière traditionnelle, mais on assiste à une progression de la mécanisation des cultures. Une grande partie de la production est encore destinée à l'autoconsommation.

La production commercialisée de fruits varie selon les années. Le recours aux importations concerne surtout des fruits qui ne sont pas produits localement : pomme, poire et raisin. Une faible quantité de fruits locaux est exportée.

La production de café, après avoir atteint son apogée en 1939 avec 2 350 tonnes, ne couvre aujourd'hui que 1% de la consommation locale.

Le coprah est produit uniquement sur l'île d'Ouvéa. Il est transformé en huile, destinée à la fabrication de savon ou utilisée sous forme d'agro carburant servant au fonctionnement de l'huilerie et pour l'alimentation des groupes électrogènes d'Enercal à Ouvéa.

La majeure partie des productions végétales commercialisées sont concentrées en province Sud. Deux sources principales de données permettent d'évaluer les productions de fruits et de légumes : le marché de gros, où doivent être déclarés tous les fruits et légumes locaux commercialisés sur Nouméa et le Grand Nouméa, et les enquêtes mensuelles de la DAVAR, auprès des maraîchers et des arboriculteurs.

► OCEF. Voir 17.3.

► **Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA).** Créé par la délibération n°81 du 30 janvier 1989. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique de régulation des prix des produits agricoles et alimentaires : il peut stabiliser les cours, garantir des prix aux producteurs, contribuer à toutes opérations sur les marchés en intervenant par convention avec des tiers sur la collecte, le conditionnement, le transport, le stockage, la commercialisation, la transformation, l'importation et l'exportation des produits agricoles...

► **Coprah.** Il est constitué de l'amande de coco débarassée de sa coque, desséchée et prête à être moulue pour l'extraction de l'huile. Huilerie, installée à Ouvéa depuis 1991 et gérée par la Coopérative Agricole et Aquacole des Producteurs d'Ouvéa, fonctionnait à cette époque avec comme seul débouché la Société Calédonienne de Transformation des Oléagineux basée à Nouméa. L'installation, en 2001, de la société Iaai Savonnerie des Îles, puis l'installation par ENERCAL, en 2004, d'un groupe biocarburant de 300 kVA susceptible de produire 1 600 000 kWh (soit 50% de la consommation en électricité de l'île) permettent à l'huilerie d'écouler d'importantes quantités de produit.

► **Marché de gros.** Géré par la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie, il a été créé en 1974 afin de proposer un espace physique de confrontation entre l'offre et la demande. Le marché de gros est aujourd'hui un lieu d'enregistrement des transactions entre producteurs et colporteurs d'une part, et grossistes et détaillants d'autre part. Théoriquement, toutes les premières transactions de fruits et de légumes commercialisés sur le Grand Nouméa doivent y être déclarées. Dans les faits, seule une partie est déclarée, de nombreux producteurs préférant s'adresser directement au détaillant.

SOURCES [1] DAVAR, *L'agriculture calédonienne de 2000 à 2009*. [2] DAVAR, *Mémento agricole 2010*. [3] DRDNC.

VOIR AUSSI

DAVAR-ISEE, *Recensement Général Agricole 2002*, Notes et Documents n°94, mai 2005.

DAVAR : www.davar.gouv.nc

ERPA : www.erpa.nc

CES, Vœu n°07/2004 relatif à l'exploitation économique du potentiel énergétique du coprah à Ouvéa, 20 août 2004.

17-AGRICULTURE

En Nouvelle-Calédonie, l'élevage bovin tient une place prépondérante, tant par la surface qui lui est consacrée (97% de la surface agricole utilisée) que par son rang dans l'économie agricole. Représentant 17% de la **production agricole commercialisée** en 2010, il prend la deuxième place derrière la filière fruits et légumes.

La quasi-totalité du cheptel bovin est destinée à la production de viande ; les troupeaux de vaches laitières ne représentent que 0,4% du cheptel total.

Depuis 2005, la **production contrôlée de viande bovine** avoisine les 3 000 tonnes par an, dont plus de la moitié concentrée en province Sud. Depuis 2004, on constate une baisse du **taux de couverture** de cette filière avec un recours accru aux importations et une baisse de la production en 2005 et 2006. Depuis, la production est repartie à la hausse. Les bovins sont principalement abattus par l'OCEF, mais également par les **bouchers de l'intérieur**.

Depuis dix ans, la production contrôlée de viande porcine a considérablement augmenté, tant en quantité qu'en qualité. La production est essentiellement concentrée en province Sud qui fournit 80 à 90% des volumes abattus. Les importations progressent mais restent faibles au regard de la production locale.

Le cerf rusa, introduit en Nouvelle-Calédonie en 1870, est devenu une véritable ressource naturelle renouvelable. La filière connaît un essor considérable avec une hausse de la production, soutenue depuis 2007 par des mesures de régulation de la population sauvage, envahissante dans les milieux naturels.

La production de viande ovine et caprine reste marginale en Nouvelle-Calédonie. Les quantités commercialisées sont donc majoritairement composées de viande importée.

L'aviculture est en 3^e position après les fruits et légumes et la filière bovine. Le cheptel est concentré en province Sud. La Nouvelle-Calédonie est autosuffisante en œufs de consommation, mais pas en viandes de poulet et de basse-cour.

Bien que modeste, l'apiculture se professionnalise. Malgré une production locale croissante, la Nouvelle-Calédonie importe encore du miel.

► **Production agricole commercialisée.** Voir 17.1.

► **Production contrôlée de viande.** Elle est obtenue en additionnant les abattages effectués par l'OCEF (pour son propre compte ou en tant que prestataire de service) et les abattages effectués par les bouchers de l'intérieur. Les quantités autoconsommées et écoulées sur le marché parallèle ne sont pas connues.

► **Taux de couverture** (filrière bovine). C'est le rapport de la production locale à l'ensemble de la consommation de cette même viande (production locale + importations), multiplié par 100.

► **Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF).** Établissement public industriel et commercial créé en 1963. Il a pour mission la régulation des marchés agricoles et en particulier de la viande et de la pomme de terre, par l'achat, le traitement et la mise en marché des productions locales et l'importation des compléments nécessaires aux besoins du territoire. L'OCEF apporte à tous les acteurs de ses filières un écoulement prioritaire de la production locale, une qualité contrôlée des produits et un approvisionnement constant et régulier du marché des viandes et de la pomme de terre. Il contribue ainsi au développement de la production locale tout en garantissant la protection du consommateur. La compétence de l'office s'étend sur l'ensemble du territoire bien qu'elle puisse être déléguée, dans certaines conditions, à des bouchers ou à des transformateurs locaux. L'OCEF a été doté en 1985 de deux abattoirs : l'un à Païta, d'une capacité annuelle de 2 000 tonnes de viandes bovine et porcine, l'autre à Bourail, d'une capacité double, soit 4 000 tonnes. En 1991, ce dernier a été équipé d'une tuerie adaptée aux cervidés.

► **Bouchers de l'intérieur.** D'importance variable, les bouchers de l'intérieur sont installés dans des localités de brousse et sont souvent des éleveurs. Les abattages sont effectués directement sur les propriétés d'élevage sous contrôle sanitaire.

SOURCES [1] DAVAR, *L'agriculture calédonienne de 2000 à 2009*. [2] DAVAR, *Mémento agricole 2010*. [3] DRDNC.

VOIR AUSSI

DAVAR-ISEE, *Recensement Général Agricole 2002*, Notes et Documents n°94, mai 2005.

Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie : www.canc.nc

DAVAR : www.davar.gouv.nc

OCEF : www.ocef.nc

Delibération n°7/CP du 6 avril 2010 relative aux conditions sanitaires de collecte, de traitement et de mise sur le marché des viandes de cervidés sauvages, JONC n°8463 du 13 avril 2010.